

SPPPY – Commission environnement-santé

Relevé de décisions

2 juillet 2019 – 9h30 – Unité Départementale Isère DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Participants :

- Sébastien AUBERT, habitant
- Alexandra BAKO, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Jean-Paul BIESSY, Graine
- Corinne CASTEL, Agence Régionale de Santé DD38
- Jacqueline COLLARD, Sera et L'air et moi
- Yves FRANCOIS, Chambre d'Agriculture de l'Isère
- Camille LOUSTALOT-FOREST, SPPPY
- Chantal GEHIN, FRAPNA
- Bernard LE RISBE, Association des Maires de l'Isère
- Odile SENNERET, Ville de Meylan
- Pierre-Louis SERERO, LAHGLO
- Dominique TATUR, LAHGLO
- Corinne THIEVENT, SPPPY
- Pauline VINAY, Ville de Grenoble

Excusés :

- Françoise BOUSSON, Conseil de développement du Grésivaudan
- William MEUNIER, Grenoble-Alpes Métropole
- Camille RIEUX, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Ordre du jour :

- Point sur la fiche-action 18 du PRSE 3
- Préparation de la lettre d'information n°4
- Préparation des événements de l'automne 2019 : conférence de septembre, Forum inter SPPPI...

1 – Pilotage de la fiche-action 18 du PRSE 3

Le SPPPY a été désigné pilote de la fiche action 18 du 3^e plan régional santé environnement (signé en avril 2018), intitulée : Favoriser l'implication de la population dans les décisions relatives à la santé environnement ». Cette fiche se divise en quatre mesures : la constitution d'un réseau d'acteurs locaux, la création d'une plateforme collaborative, la mise à disposition d'outils permettant de favoriser l'implication citoyenne, et enfin la conduite d'une réflexion permettant d'impliquer les citoyens le plus en amont possible dans le fonctionnement et l'évaluation du PRSE3. Les réflexions ont jusqu'à maintenant porté principalement sur la mesure 2, c'est-à-dire la mise en place de la plateforme.

C. LOUSTALOT et C. THIEVENT font le point sur la situation actuelle (depuis la réunion de mi-avril de la Commission) :

- mi-avril, suite à la réunion de la commission, une réunion de travail a été organisée avec le Pôle ESE (GRAINE et IREPS), afin de finaliser l'articulation des deux projets de plateforme sur un site commun. Il s'agissait d'ajouter des contenus distincts (avec une URL d'entrée différente) sur le site déjà existant du Pôle ESE en cours de refonte, ese-ara.org. Le SPPPY et le Pôle ESE avaient convenu lors de cette réunion d'un accord équilibré et cohérent sur l'articulation des contenus.
- Néanmoins, fin avril/ début mai 2019, le COTECH du PRSE 3 a été informé d'un projet de Plateforme nationale à destination des collectivités, prévue dans le cadre du PNSE 4 « Mon environnement, ma santé » et piloté par le Cerema. Ce projet de plateforme fait l'objet d'un groupe de travail dédié, qui a pour objectif de « construire une plateforme collaborative et de ressources en santé environnement à destination des collectivités, afin de permettre le partage d'outils et de bonnes pratiques pour démultiplier les actions en santé environnement dans les territoires ». Le SPPPY a participé à la première réunion de ce groupe de travail aux délais très serrés (trois réunions entre fin mai et début juillet) et a apporté son témoignage.
- Au regard des interactions et similitudes entre les différentes plateformes, il semble plus pertinent d'attendre la mise en ligne de la plateforme nationale (sur le site territoire-environnement-sante.fr) prévue début juillet – et accompagnée d'un appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités – et son utilisation à l'automne. Selon l'utilisation de cet outil, et s'il semble pertinent que le SPPPY reprenne ses travaux sur la participation en santé environnement, le lien avec le Pôle ESE sera réactivé début 2020.

2 – Préparation de la lettre d'information n°4

Les membres de la commission ont décidé, lors de la dernière réunion en avril 2019, que le thème de cette lettre n°4 soit la santé environnement et le changement climatique. Les articles suivants ont été proposés et sont intégrés dans la version provisoire de la lettre (distribuée en séance) :

- un article de J. COLLARD (SERA) sur le changement climatique et ses conséquences ,

- un article sur le climat à Grenoble en 2050 : présentation d'une étude de la ville avec notamment le nombre prévisionnel de jours de fortes chaleurs, les conséquences sanitaires, etc.,
- le témoignage de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Quelques modifications sont proposées en séance, et les membres de la commission feront leur retour sur ces trois articles d'ici le mercredi 10 juillet par mail.

Il est également suggéré de rajouter les articles suivants :

- une courte contribution de la Frapna sur le lien entre arbre et santé,
- un article de la Chambre d'agriculture de l'Isère sur l'adaptation du monde agricole au changement climatique.

Concernant l'éditorial, Jacqueline COLLARD propose de contacter Rémy SLAMA, chercheur de l'INSERM.

Il est également fortement suggéré de finaliser la lettre pour le 05/09 afin de pouvoir la distribuer pendant la conférence.

3 – Préparation des évènements de l'automne 2019

a) La conférence du 05 septembre

La conférence initialement prévue le 18 juin 2019 a été décalée au jeudi 05 septembre, 9 h. Elle aura lieu dans la salle de conférences du bâtiment Vallier, au rez-de-chaussée. Le SPPPY va solliciter les services d'un animateur pour cette réunion.

Une invitation sur le site eventbrite : <https://conference-spppy-effetscocktails.eventbrite.fr> a été envoyée par mail à l'ensemble des membres du SPPPY, des collectivités de l'Isère et des participants aux dernières CRSE.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- ouverture par Philippe GLORENNEC, professeur d'expologie à l'EHESP,
- notions préliminaires sur la qualité de l'air et surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les écoles de Grenoble, par Camille RIEUX (ATMO AURA) et Hugues FRADET (Ville de Grenoble),
- table ronde : qualité de l'air ambiant et mélanges cocktails, avec les intervenants précédents, mais également des représentants de l'ARS et de la DREAL
- les premières mesures réglementaires, par Corinne CASTEL (ARS) et Dominique BAURES (DREAL)

Les membres de la commission suggèrent d'inverser les deux dernières interventions ; cette option semble en effet plus pertinente.

Étant donné les enjeux d'explication et d'information que suscitent ces thématiques, ils suggèrent également de préparer une bibliographie.

Enfin, il est également proposé de mettre en place, dans les semaines précédant l'évènement, une plateforme de covoiturage pour les participants qui ne seraient pas de l'agglomération grenobloise.

b) Le forum national inter SPPPI

Le SPPPY organise également, les 14 et 15 novembre 2019, le 11^e forum national inter SPPPI, dans la salle de conférences du bâtiment Vallier. Trois thématiques seront mises à l'honneur lors de tables rondes : les nouveaux moyens d'information et de communication, l'économie circulaire, et la santé environnement. Des visites de sites industriels grenoblois seront également organisées le 15/11 après midi : la plateforme chimique de Pont de Claix, la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération grenobloise (CCIAG), et le showroom de Minatec, sur le site du CEA. Les membres du SPPPY seront tous invités prochainement par mail (inscription sur le site <https://inscription-forum-spppi-2019.eventbrite.fr>), et des membres des différents SPPPI de France seront également conviés (une centaine de participants sont attendus).

Les membres de la commission pourront notamment participer seulement, s'ils le souhaitent, à la table ronde du 15/11 relative à la santé environnement. En effet, un autre évènement régional est également organisé le 14/11 à Lyon (Maison de l'Environnement) par le Pôle ESE : il s'agit de la journée régionale du Pôle, qui a pour thématique la question suivante : « renforcer le pouvoir d'agir des individus et des groupes en santé-environnement : pourquoi, comment ? ».

La prochaine réunion de la commission environnement santé aura lieu le jeudi 3 octobre 2019, à 9h30, à la DREAL UDI (17 boulevard Vallier). Elle permettra de revenir sur la conférence et le numéro 4 de la lettre, et de faire les points sur les travaux des différentes plateformes.